

**Le bulletin
d'information de la
Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes

02.99.84.26.66

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

♦ **Édito ,sommaire
agenda**

Pages 2 à 10 :

♦ **Actualités Nationales**

A la Une : amour et
handicap, travailleurs
handicapés, scolarité

Les brèves

Pages 11 et 12 :

♦ **Infos nationales APF**

AG, parents...

Pages 13 et 14 :

♦ **Infos territoriales :**

Mobilisation AAH, MDPH

Pages 15 à 17 :

♦ **Infos DD35**

Opérations ressources,
feuille de route, loisirs,

Page 18 : portrait

Pages 19 à 21 :

Culture et sport

Pages 22 et 23

Divertissements

Page 24 :

Infos pratiques

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Tous ensemble et tous mobilisés !

S'il n'y avait qu'un mot pour décrire cette rentrée, ce serait mobilisation. Et quelle belle mobilisation que celle qui nous a rassemblés, très nombreux, le 16 septembre dernier à Rennes, pour la défense des droits, en l'occurrence pour la déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapés).

La lecture de notre Han'Dizou vous convaincra si besoin.

Mais permettez-moi, en cette période de rentrée, placée sous le signe des retrouvailles et de la reprise de nos activités, de souhaiter que ce dernier été vous aura été bénéfique, reposant et enrichissant. N'hésitez pas à nous raconter vos souvenirs de vacances, vos découvertes, vos coups de cœur... Nous serons heureux de les publier dans le prochain bulletin.

Comme vous le constaterez au fil des pages, les projets de la Délégation ne manquent pas. Le Groupe Initiatives, animé par Mathieu Cailleau, a établi la feuille de route 2021/2022.

Parmi ces projets, il faut retenir la semaine de mobilisation départementale sur le thème des transports en novembre prochain, en prolongation de celle d'avril qui, en raison de la situation sanitaire, n'avait pu mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues.

Toutes les informations concernant cette semaine, voulue sous le signe de l'inclusion, vous seront communiquées dès que possible.

Comme je vous le disais, toutes nos activités (militantes, de loisirs, de ressources) ont repris, tout en respectant les mesures sanitaires.

Si vous n'avez pas reçu le programme, demandez-le vite à la Délégation et n'hésitez pas à vous inscrire.

Un grand merci pour votre participation à la braderie, sur les stands ou en amont. Cette manifestation est notre source principale de ressources, particulièrement impactées par le contexte sanitaire. Votre investissement en a été d'autant plus appréciable.

Au plaisir de vous retrouver dans l'une de nos actions ou activités.

**Restons tous mobilisés et acteurs de notre projet associatif
« Pouvoir choisir, Pouvoir d'agir »**

Patrick Aubry Représentant élu départemental

Ne manquez pas :

- ♦ Le Dossier « Amour et handicap » p 2 et 3
- ♦ La mobilisation pour la déconjugalisation p 13
- ♦ La feuille de route de la Délégation p 17
- ♦ Le quiz de l'automne p 23





● « **AMOUR ET HANDICAP** »

●● **Allocation Adulte Handicapé (AAH) :**

la Bretagne mobilisée pour la « déconjugalisation »

APF France handicap était mobilisée en Bretagne le jeudi 1er juillet et le jeudi 16 septembre pour obtenir la fin de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH. Après le passage en force du gouvernement, qui a bloqué cette réforme contre l'avis de tous les autres partis politiques, la mobilisation ne faiblit pas.

A Rennes, Brest, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc, à la rencontre d'élus et de parlementaires, les personnes mobilisées sont là pour dénoncer l'injustice dont

sont victimes les bénéficiaires de l'AAH, condamnés à choisir entre aimer ou avoir un revenu.

Concrètement, ce sont des personnes qui :

- ◇ doivent renoncer à se marier pour ne pas perdre, à vie, leur seul revenu ;
- ◇ sont condamnées à demander de l'argent à leur conjoint pour chaque dépense essentielle ;
- ◇ perdent 450 € d'allocation quand leur conjoint a une augmentation de 50 € ;
- ◇ ne peuvent pas partir parce qu'elles dépendent entièrement

de leur conjoint, même si elles sont victimes de violences conjugales.

L'AAH n'est pas un minimum social temporaire.

C'est un revenu de substitution pour des personnes qui ne pourront jamais travailler. Qui n'auront jamais d'autres ressources.

Plus question de devoir imposer un choix entre l'amour et un revenu !

●● **Le conseil municipal de Rennes soutient notre combat pour la déconjugalisation**

Lors du conseil municipal du 28 juin, les élus ont adopté à l'unanimité un vœu présenté par la majorité :

Extrait:

En prenant en compte les revenus des ménages plutôt que des personnes, ce mode de calcul précarise les personnes en situation de handicap. Il empêche la prise d'autonomie des personnes, génère une asymétrie dans le couple, maintient la dépendance au conjoint (...). La déconjugalisation de l'AAH est donc un des combats à mener pour permettre une meilleure autonomie financière et sociale des personnes handicapées. (...) en conséquence, le conseil municipal de Rennes :

- ◆ Exprime son soutien au mouvement associatif et au monde du handicap engagé depuis plusieurs mois dans ce combat pour obtenir la déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés.
- ◆ Demande au gouvernement de revenir sur sa position actuelle et de soutenir cette déconjugalisation au Sénat comme à l'Assemblée nationale lors des prochaines lectures du texte.

Texte complet sur : https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/inline-files/CM_21_06_28_CRS.pdf



Lire aussi, en pages territoriales, la Bretagne mobilisée pour la déconjugalisation.



À LA UNE

● « AMOUR ET HANDICAP » SUITE

●● Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et parentalité on attendait mieux !

Depuis le 1er janvier, les parents handicapés qui ont droit à la PCH peuvent bénéficier d'un forfait d'aides humaines et d'aides techniques si leur enfant a moins de 8 ans. Le conseil départemental verse au parent handicapé 900 € par mois jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant (puis 450 €, jusqu'à son 8^{ème} anniversaire). À cette somme s'ajoute une aide forfaitaire pour aider à financer les besoins en aide technique (1400 € à la naissance de l'enfant ; 1 200 € à son 3e anniversaire ; puis 1000 € au 6e).

APF France handicap suit la mise en place de cette mesure grâce aux réponses que lui adressent les parents en situation de handicap.

Peu de bénéficiaires

Parmi les 133 parents en situation de handicap qui ont répondu au questionnaire, très peu bénéficient d'une aide spécifique au titre de la parentalité, bien que les 2/3 fassent part de leur besoin en aide humaine.

Les raisons de ce défaut d'aide sont multiples :

⇒ le nouveau droit (PCH parentalité) est inconnu de 2 parents sur 3 ;
⇒ il ne concerne qu'une partie des parents handicapés : ceux qui perçoivent déjà la PCH. Sont exclus les parents allocataires de

la MTP (Majoration Tierce Personne) ou de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour la Tierce Personne) ;

⇒ Il exclut les parents dont les enfants ont 8 ans et plus. Par ailleurs, le forfait accordé (1 heure d'aide humaine par jour) paraît le plus souvent insuffisant pour répondre aux besoins.

De leur côté, les MDPH expriment clairement leurs difficultés quant à la mise en œuvre de cette nouvelle disposition (manque d'informations pertinentes, outils inadaptés, modalités contraires à leurs missions, etc.). Et les services payeurs des départements indiquent dans leur grande majorité ne pas pouvoir procéder au paiement des PCH parentalité attribuées car leur

système informatique est en cours de configuration (information recueillie en juin 2021).

Au total, la PCH parentalité est donc encore loin de répondre aux attentes.

C'est pourquoi APF France handicap demande son amélioration et continue à rester vigilante sur la mise en place de ce nouveau droit.

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE PCH PARENTALITÉ

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE APF 35

<https://apf-francehandicap35.org/>

●● Amour et handicap, entre cruauté et belles histoires



A écouter en podcast (utiliser les liens soulignés) différents témoignages qui nous parlent de la vie amoureuse des personnes handicapées, des obstacles qu'elles rencontrent, mais aussi des moments de bonheur.

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/handicap-amour-et-prejuges>

Parmi les idées reçues sur les personnes handicapées ? L'idée que toute vie sentimentale leur serait inaccessible. C'est bien évidemment faux, même si elles peuvent être confrontées à certains obstacles, dont le premier est le dénigrement de leur physique.

<https://play.acast.com/s/redwane/renaissance>

Qu'est-ce que devenir père quand on est handicapé ? C'est la question que pose le journaliste Redwane Telha dans un épisode de son podcast indépendant *Cours Redwane, cours !* journal de bord de son entraînement pour le marathon de Paris.

<https://www.binge.audio/podcast/programme-b/handicap-le-droit-a-etre-autonome>

Les personnes en situation de handicap ont-elles le droit d'être à la fois en couple et autonomes financièrement ? Pour cela, il faudrait que leurs droits ne soient pas liés à ceux de son-sa conjoint.e : c'est ce qu'on appelle la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (ou AAH).



• EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

APF France handicap se penche de façon continue sur la question de l'emploi des personnes en situation de handicap, comme en témoigne par exemple la table ronde sur l'emploi « autrement capable » qui s'est tenue en Bretagne le 17 juin (voir le dernier numéro de Handizou page 17). Voici deux éclairages sur des points particuliers de ce vaste sujet.

•• Emploi protégé et emploi adapté : où en est ce secteur ?

Emploi protégé

Lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le 5 juillet, le Premier ministre Jean Castex a annoncé un certain nombre de mesures en faveur des travailleurs d'ÉSAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail : « emploi protégé »). Le passage vers les entreprises du milieu ordinaire sera simplifié et sécurisé (droit aux allers et retours entre les deux systèmes). Par ailleurs, les usagers des ÉSAT vont pouvoir profiter d'une première avancée ; ils vont bénéficier de certaines dispositions du droit du travail dont ils sont pour l'instant exclus (en matière de complémentaire santé et de congé). Enfin il est prévu la création de 10 EA (Entreprises Adaptées) dans les établissements pénitentiaires. Ces décisions viennent compléter le plan de soutien que l'état a appliqué pendant les périodes de fermeture et de confinement de ces établissements (grâce au maintien de l'aide au poste en particulier).

Pour autant le bilan 2020 est mitigé ; la catastrophe redoutée a été évitée mais c'est quand même un peu plus d'une structure sur quatre (27 %) qui a clos l'année 2020 avec un déficit. Les ÉSAT et les EA n'étaient que 11 % dans cette situation en 2018. Les établissements qui ont pu affronter les conséquences de la crise sanitaire dans de moins mauvaises conditions sont ceux qui ont lancé une nouvelle activité ces deux dernières années et qui ont réalisé des investissements et ainsi réussi à améliorer la qualité de leurs

produits, l'innovation et la formation de leurs professionnels.

En 2021, la reprise économique fait sentir ses premiers effets positifs. Surtout pour les structures qui disposent de productions propres (des produits alimentaires, par exemple) ou des filières de services.



Les travailleurs handicapés sont sous pression car « la production ne doit pas baisser ».

La situation est plus complexe pour les établissements tournés massivement vers la sous-traitance.

La concurrence est rude. Les pays à faible coût de main-d'œuvre menacent l'attractivité de ces ateliers, facilement délocalisables. Sans compter les entreprises de droit commun... C'est la dure loi de ces établissements : « acteurs économiques à part entière soumis aux mêmes exigences que leurs concurrents », comme l'écrivait en 2015 le sénateur Eric Bocquet, ils doivent assurer leur rentabilité économique imposée par des budgets contraints. Chaque ÉSAT dispose d'un budget social et d'un budget commercial. Le premier, financé par des fonds publics, couvre essentiellement les dépenses liées à l'accompagnement médico-social (environ 3 milliards d'euros par an pour

150 000 usagers, soit 1700 € par mois et par personne). Quant au budget commercial, qui repose sur la production de l'établissement, il finance une partie de la rémunération des travailleurs handicapés. Ces derniers touchent une indemnité « garantie » qui dépend notamment de la productivité du travailleur handicapé : entre

55 % et 110 % du SMIC. Productivité, pressions au travail, c'est ici qu'on voit apparaître les risques de souffrance pour ces travailleurs qui ont une capacité de travail inférieure à celle d'une personne « valide ». « Juridiquement, aucun texte n'empêche que la rétribution du travailleur baisse si la production baisse », assure l'avocat Olivier Poinot, du cabinet Accens Avocats Conseils, spécialisé en droit des

institutions sociales et médico-sociales. Dans l'Orne, cette possibilité est devenue réalité en novembre 2019 pour une centaine de travailleurs handicapés quand leur établissement a décidé de baisser leur rémunération pour réduire son déficit. Saisi, le Défenseur des droits a donné tort à l'association gestionnaire. Mais ce n'est pas là un cas isolé. Et ailleurs, on crée une sélection à l'entrée des travailleurs les plus performants et une politique de rentabilité.

Confrontés à la difficulté de boucler leur budget, beaucoup d'établissements en viennent ainsi à oublier leur vocation première : l'accompagnement médico-social des travailleurs en situation de handicap qu'ils accueillent.



● EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (SUITE)

●● L'emploi des salariés en situation de handicap au conseil régional de Bretagne

La Région Bretagne employait, au 31 décembre 2020, 445 personnes bénéficiaires de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) : elle dépasse ainsi le seuil minimum fixé par la loi au niveau national (6%) en présentant un taux d'emploi de 11,59%.

Aller plus loin

A l'occasion de la reconduction de sa convention avec le FIPHP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), les représentants de la Région ont affirmé leur volonté d'aller encore plus loin :

- en favorisant le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle des agents en difficulté sur leur poste de travail : sont planifiés plus de 200 aménagements de postes et de nombreuses mesures d'accompagnement,

- en recrutant de façon durable 37 bénéficiaires de l'obligation d'emploi et en embauchant 9 apprentis en situation de handicap,
- en poursuivant les actions de formation et de sensibilisation des collectifs de travail et des encadrants sur la thématique du handicap,
- en réunissant un groupe de travail "handicap", constitué notamment d'agents en situation de handicap et de représentants du personnel pour connaître plus précisément les attentes et besoins des personnels en situation de handicap.

Cette convention signée avec le FIPHP doit se réaliser sur 3 ans et sera dotée d'une enveloppe de 1,4 Million €, cofinancée par la Région (800 000 €) et par le FIPHP (600 000 €).

● SCOLARITÉ

●● Rentrée scolaire 2021

Cette année encore, le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école ordinaire est en augmentation :

400 000 (+ 20 000 par rapport à l'an dernier). Le nombre d'auxiliaires de vie scolaire augmente dans des proportions semblables 125 000 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) (+ 8000) ; mais il y a fort à parier que le déficit en personnel continuera à se manifester comme les années précédentes : il n'est par exemple toujours pas prévu de dispositions pour pallier les absences pour maladie, accident ou maternité des AESH.

Quelques nouveautés :

- un effort de *formation des enseignants* : 25 h de formation pour ceux qui viennent d'être recrutés et un renforcement sur ce sujet

dans les plans de formation continue.



- *création* de 350 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- *création* de 89 Unités d'Enseignement (UE) pour les élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme. 101 professeurs ressources ont été recrutés.
- *création* de 8 unités d'enseignement Polyhandicap,

avec l'objectif d'ouvrir une UE par académie d'ici à 2023

- Un effort pour le *soutien à la scolarisation* des enfants en situation de handicap : par un renforcement des moyens des SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) et par la généralisation des EMAS (Equipes Mobiles à l'Appui à la Scolarisation) mobilisant des intervenants des différents Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) pour venir en appui auprès des établissements scolaires : 166 équipes mobiles vont être créées en 2021-2022.

Pour en savoir plus :

<https://handicap.gouv.fr/presse-actualites/nos-publications/communiqués-de-presse/article/une-rentree-scolaire-2021-pour-tous>

●● COVID-19 et scolarisation des enfants en situation de handicap

Les enfants et les jeunes en situation de handicap suivent les règles prévues pour l'ensemble des élèves, qu'ils fréquentent une école ordinaire ou un établissement spécialisé : accueil en présentiel avec port du masque obligatoire en intérieur dès le CP (sauf dérogation sur avis médical).

Pas d'obligation pour les enfants ni pour les parents de présenter un pass sanitaire mais une campagne de vaccination intense pour les 12-17 ans. Pour les enfants non-vaccinés ou non-immunisés dont le handicap rend difficile le test par voie nasopharyngée, l'usage des tests RT-PCR

salivaires est reconnu dans les preuves du pass sanitaire.

Les professionnels exerçant au sein des établissements et services médico-sociaux (IEM, IME, ITEP) sont soumis à l'obligation vaccinale, qui s'applique depuis le 15 septembre.



• SCOLARITÉ (SUITE)

•• Informations utiles

« Aide handicap École »

Un numéro vert – 0 805 805 110 – permet de joindre ce service de l'Éducation Nationale pour recevoir une réponse sur le dossier de son enfant.

Objectif affiché :
réponse dans les 24 heures suivant l'appel



« J'ai pas école ! »

L'UNAPEI (Fédération de parents d'enfants handicapés) reçoit sur le site marentree.org les signalements de difficulté de scolarisation des enfants handicapés.

Les parents sont invités à signaler les situations problématiques : absence de place à l'école ordinaire ou dans une école spécialisée, accueil dans une structure qui ne convient pas, scolarisation inexistante, partielle ou inadaptée.



<https://marentree.org/>

Comment inventer une école inclusive pour les enfants porteurs de handicap ?

Une vidéo de 29 minutes qui relate les différentes façons de faire en Europe :

<https://www.arte.tv/fr/videos/099561-024-A/vox-pop/>



« Près d'un tiers des heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap ne serait pas pourvu à cette rentrée ».

(Source syndicale)



/ EN BREF

● POLITIQUE ET HANDICAP

●● La France examinée par l'ONU

La politique française en matière de handicap a été examinée par le Comité des droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations-Unies, en particulier la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010. En préambule, le Défenseur des droits a publié un rapport critique pointant les avancées et les lacunes dans les droits et leur quotidien. Il relève des inégalités dans l'accès aux droits, rappelle que le handicap demeure depuis 4 ans le premier motif de saisine du Défenseur des droits en matière de discrimination, note que les femmes handicapées « ont été jusqu'à récemment les grandes oubliées des politiques publiques de lutte contre les violences », observe des insuffisances concernant la prise en charge d'enfants et de jeunes, « déplore le retard important pris par la France en matière d'accessibilité avec des sanctions insuffisamment

effectives ». La Fédération Nationale des Sourds déplore de son côté le délaissement de la Langue des Signes Française et de ceux qui la pratiquent. Le rapport d'évaluation, publié en septembre, pointe de nombreux manquements : politiques publiques fondées sur le modèle médical et les approches paternalistes du handicap, l'absence de prise en compte de la Convention par les institutions publiques (politiques, justice), la participation limitée des personnes handicapées aux consultations sur les politiques publiques, les législations restrictives récentes concernant l'accessibilité des logements, des services publics et des transports, l'absence d'actions pour une vie indépendante au milieu de tous... C'est l'ensemble de l'action publique en direction des personnes handicapées qui s'avère défailante et qui est dénoncée dans le rapport.

●● Bilan du 5e Comité Interministériel du Handicap

Le Comité Interministériel du Handicap, composé d'une vingtaine de ministres concernés, s'est réuni le 5 juillet dernier. Dans un dossier de 70 pages, il fait le bilan de l'action gouvernementale depuis mai 2017 et présente quelques perspectives d'action à 10 mois des élections présidentielles et législatives.

Immobilisme sur l'accessibilité numérique alors que l'administration électronique est généralisée à marche forcée sans intégrer les besoins des personnes handicapées. Il en va de même en matière d'accessibilité électorale, les proclamations demeurant sans mise en œuvre.

Pas de nouvelles dispositions

mais la poursuite des *actions en cours*, essentiellement sous l'angle d'une valeur utilitariste des personnes handicapées : soins, éducation, travail.

Côté ressources d'existence, aucune proposition d'évolution n'est annoncée à l'exception d'un abattement de 5 000 € sur les revenus du couple dont un membre perçoit l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Enfin, il n'est pas fait allusion à une loi sur l'autonomie, le projet en cours d'élaboration ne concernera que les personnes âgées.

●● Politique de Santé – Médecins, MDPH et urgences

Du nouveau dans l'accès aux soins pour les publics prioritaires et personnes fragiles grâce à un avenant à la Convention médicale, signé in extremis le 30 Juillet 2021, entre les médecins et l'Assurance Maladie.

Cet avenant vise 4 objectifs :

- ◆ Renforcer l'accès aux soins pour les publics prioritaires
- ◆ Mettre en place une réponse organisée pour faire face aux besoins de soins non programmés
- ◆ Consolider le parcours de soins, en soutenant notamment les spécialités cliniques et en fixant un nouveau cadre à la téléconsultation et la téléexpertise
- ◆ Accompagner le virage numérique de la médecine de ville.
Parmi les nouveautés :
- ◆ Inciter les médecins généralistes à se rendre au domicile de leurs patients âgés en situation de dépendance. La rémunération de la visite à

domicile des médecins généralistes est doublée pour les patients de plus de 80 ans en Affection de Longue Durée (ALD), laquelle pourra être cotée en visite longue à hauteur de 70 €, 4 fois par an, soit le double du tarif précédent.

- ◆ Améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap. La constitution et la transmission du dossier MDPH, qui requiert beaucoup de temps, seront de surcroît valorisés comme une consultation très complexe. Suivant les recommandations des associations de personnes handicapées, l'avenant n°9 rend également possible la rémunération de la consultation « blanche ».
- ◆ Mettre en place une réponse organisée face aux besoins de soins non programmés : un patient ressentant un besoin de soin urgent, et ne parvenant pas à joindre son médecin traitant, pourra s'adresser par téléphone à un médecin « régulateur » (appel direct, ou redirigé par un numéro d'urgence), qui pourra lui trouver un rendez-vous médical en ville dans les 48h.



/ EN BREF

● RESSOURCES ET AUTONOMIE

●● **Projet de loi de finances 2022**

Le projet de loi de finances pour 2022 a été présenté fin septembre.

- ⇒ Il prévoit notamment le recrutement dès septembre de 4 000 Accompagnants d'Enfant en Situation de Handicap ;
- ⇒ Il maintient le passeport procurant une aide de 50 € pour financer une adhésion ou licence sportive ;
- ⇒ Il rétablit le crédit d'impôt fourni par le travail des personnels d'aide humaine même hors du domicile ;

⇒ Il étend le taux réduit de TVA de 5,5% à certains dispositifs médicaux innovants ainsi qu'un nouvel abattement de calcul de l'AAH pour les couples : il remplacera l'abattement de 20 % par un forfait de 5 000 € + 1 100 € par enfant. Les crédits de la mission « Handicap et dépendance » sont de 13,2 milliards d'euros, en hausse de près de 575 millions.

●● **SMIC et AAH : l'écart se creuse !**

Du fait de la forte hausse de l'indice des prix à la consommation (+2,2% depuis novembre 2020), le SMIC, Salaire Minimum de Croissance, a augmenté de 35 € depuis le 1er octobre pour atteindre 1 589,47 € brut. Cette hausse va encore accroître l'écart avec l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dont le pourcentage

d'augmentation le 1^{er} avril dernier était dix fois inférieur à celui du SMIC.



L'AAH ne représente plus que 56,86% de ce salaire brut et sa prochaine augmentation n'interviendra qu'en avril prochain.

●● **Allocations – Une fraude marginale.**



Contrairement au discours de nombreux politiciens, la fraude aux aides sociales est particulièrement marginale.

Sur 36 millions de contrôles, les CAF (Caisses d'Allocations Familiales) n'ont repéré que 36 000 cas de fraudes ; encore peut-on difficilement appeler « fraudes » les erreurs, négligences ou

incompréhensions sans volonté de frauder (la majorité des cas). Pour ce qui concerne spécifiquement l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), le taux de « fraude » s'élève à un peu plus de 1 %.

● EMPLOI

●● **Aide à l'apprentissage prolongée**

Début septembre, la prolongation de l'aide d'État versée aux employeurs qui embauchent des apprentis a été annoncée.

Son montant, de 5 000 € pour un jeune mineur à 8 000 € pour un adulte, est maintenu jusqu'à fin juin 2022.

Cette prolongation concerne les apprentis en situation de handicap sans limite d'âge.

Une aide supplémentaire de 4 000 € est versée pour couvrir le besoin de compensation du handicap.

Aide financière pour les employeurs d'apprentis

- 5000 €** pour les apprentis mineurs
- 8000 €** pour les apprentis majeurs





/ EN BREF

● ACCESSIBILITÉ

● Fermeture de guichets SNCF, une atteinte à la mobilité ?

Atteinte au droit à la mobilité

Saisie des difficultés rencontrées par des usagers pour acheter des billets de train en raison de la suppression de guichets dans les gares et de la fermeture des gares elles-mêmes, la Défenseure des droits alerte dans une décision sur l'atteinte au droit à la mobilité des usagers. Les gares transformées en Points d'Arrêt Non Gérés (PANG) ne disposent, au mieux, que d'un automate de billetterie et les clients ont théoriquement le droit de payer leur billet à bord en s'adressant au contrôleur dès leur montée à bord. Les usagers ne sont pas toujours en capacité de se procurer un titre de transport avant leur montée dans le train. Or, comme en témoignent les saisines reçues par l'institution, ces voyageurs font l'objet d'une majoration tarifaire et parfois d'une verbalisation par les

agents de contrôle. Dans certains cas, les usagers se voient même appliquer un tarif supérieur au prix d'achat du titre de transport proposé en gare ou en ligne. La SNCF considère en effet qu'en l'absence de billets papier, le titre de transport numérique est de fait obligatoire, ce que nombre de clients handicapés ne peuvent faire du fait de l'inaccessibilité des services numériques.

La Défenseure des droits recommande donc à la SNCF :

- de modifier les modalités de régularisation des voyageurs empruntant des trains au départ d'un PANG, les modalités actuelles apparaissant constitutives d'une inégalité de traitement des usagers ;
- de rappeler à l'ensemble des agents de contrôle que les voyageurs montés à bord d'un train à

partir d'un PANG doivent pouvoir bénéficier d'un tarif de régularisation et que la verbalisation ne doit intervenir qu'à raison d'un défaut de présentation spontanée du voyageur, ou en cas de fraude avérée ;

- de limiter la suppression des guichets dans les gares et la transformation des gares en PANG, en particulier sur le réseau TER ;
- le cas échéant, de mettre en place dans les PANG des distributeurs automatiques de titres de transport et de veiller à en assurer une maintenance permanente ;
- de porter clairement à la connaissance des voyageurs les barèmes de régularisation lors de la montée dans un train au départ d'un PANG, par tout moyen utile.

● Ambassadeurs de l'accessibilité : réaction du Collectif Handicaps

Le 25 mai dernier, le Gouvernement a mis en place des ambassadeurs de l'accessibilité qui seront des jeunes en service civique chargés entre autres d'apporter une information aux gérants d'Établissements Recevant du Public (ERP) de 5e catégorie, à savoir les commerces de la vie quotidienne, et de remplir la plateforme Accès libre.

Sensibiliser les commerces aux obligations et aux moyens de se rendre accessible est un levier qui peut être intéressant à activer à la condition que les jeunes soient dûment formés et que les commissions communales d'accessibilité soient

pleinement associées. Si ces conditions minimales ne sont pas réunies, nous risquons de voir le dispositif se résumer en une opération de communication. Il faut savoir que, depuis 2019, moins d'une trentaine de jeunes ont effectué une mission de service civique d'ambassadeur de l'accessibilité.

Le Collectif Handicaps aurait préféré que les ambassadeurs soient tous les membres du Gouvernement défendant et mettant en œuvre entre autres des élections, des transports, des logements, des écoles, des universités, des services numériques, des lieux sportifs et culturels entièrement accessibles à toutes et tous.

Le Collectif Handicaps demandera aux candidates et candidats à l'élection présidentielle de s'engager pour une politique d'envie afin de rendre la France accessible, enjeu de droit et d'intérêt général.



● Administration – Accessibilité numérique divisée par 2

L'objectif de mise en accessibilité en 2022 de 200 formalités administratives par voie électronique passe de 80% à 39% (15 % aujourd'hui). Les formalités administratives par voie électronique devant devenir la règle, il ressort que des administrés vont se retrouver dans les mois qui

viennent dans l'impossibilité de les effectuer du fait de leur handicap (exemple : la création d'entreprise, la demande de logement social, la bourse d'enseignement supérieur ou de logement universitaire, les actes d'état-civil...).

Au 1er septembre, l'Observatoire de la qualité des démarches en ligne comptabilisait 244 formalités, dont 27 accessibles aux administrés handicapés (14%), 86 partiellement (35%) sans garantie de pouvoir achever la procédure et 84 inaccessibles (34%).

/ EN BREF

• EDUCATION INSTITUTIONS

•• Surdit  – Retour   l'oralisation

Le Conseil Scientifique de l' ducation Nationale (CSEN) souligne dans un rapport r cent les lacunes anciennes et importantes dans la connaissance des handicaps, ce qui n'est pas sans cons quence sur l'inclusion, notamment pour les enfants sourds et mal-entendants.

Il n'y a qu'une acad mie sur 3 (dont l'acad mie de Rennes)   leur proposer un parcours complet en enseignement bilingue de la maternelle au lyc e.

Par ailleurs, les rapporteurs du conseil scientifique recommandent un retour   l'oralisation via la g n ralisation de l'appareillage (implant cochl aire)

compl t  par le recours   la Langue Parl e Compl t e afin de d velopper « une  cole inclusive au sein d'une soci t  devenant elle aussi davantage inclusive. ».



La Langue des Signes Fran aise serait dans ce cas cantonn e au cadre familial ou personnel et l'enfant sourd aurait   ma triser deux syst mes de communication selon le contexte o  il se trouve.

•• L'inclusion est syst matis e

Quel accueil en  tablissement m dico-social ?

De nombreux d put s ont interrog  la secr taire d' tat aux personnes handicap es sur les probl mes d'accueil en  tablissement m dico-social :

⇒ 400 personnes dans le Rh ne

⇒ 6   10 ans d'attente pour obtenir une place en MAS (Maison d'Accueil Sp cialis e) dans le Haut-Rhin

⇒ nombre  lev  d'adultes maintenus dans des  tablissements pour enfants au titre de l'amendement Creton, et une baisse du nombre de places dans les  tablissements du Morbihan

⇒ « plus de 360 familles qui attendent pour leur enfant une place dans un  tablissement adapt    leurs besoins » en Mayenne

⇒ « 150 personnes actuellement en attente de placement » dans le Tarn

⇒ « 1 819 enfants et adultes en situation de handicap mental attendent une solution adapt e   leur pathologie » dans le Finist re.

La secr taire d' tat r pond toujours de la m me fa on :

priorit    l'inclusion, scolarisation en milieu ordinaire, recours   la collaboration du milieu ordinaire avec les  tablissements sp cialis s !



COOP RATION • neurosciences • TOUS DIFF RENTS • DYS •  cole pour tous • POTENTIEL • SOUTIEN •

ENTRAIDE • ATTENTION • diff renciation • CONCENTRATION • curiosit 

 COLE INCLUSIVE

Une  cole qui s'adapte aux besoins de tous les  l ves en visant la r ussite de chacun.

EXP RIMENTER • autonomie • manipuler • ACCOMPAGNEMENT •

DIFF RENTES FA ONS D'APPRENDRE
DIFF RENTES PRATIQUES P DAGOGIQUES

Tout le monde a des capacit s, tout le monde a un potentiel. Mais tout le monde n'a pas le m me rythme ni le m me profil de compr hension. Diff rencier et s'adapter, c'est permettre   chacun de progresser au mieux !

Auditif **Visuel** **Kinesth sique**

Chaque enfant peut avoir,   un moment ou   un autre, besoin de soutien !

FACILITER LA SCOLARIT  DE TOUS !

En classe ordinaire comme en ULIS, l'aménagement de la salle est pens  de mani re   favoriser la coop ration entre les  l ves, l'autonomie et la concentration. Et c'est toute la classe qui profite du "Design pour tous".

UN ESPACE POUR  TRE BIEN AVEC SOI ... ET AVEC LES AUTRES

Donner aux enfants la possibilit  d'exprimer et d'autor guler leurs  motions dans un coin calme, en cas de col re ou de surstimulation. Indispensable pour construire des individus bien dans leur peau !

LES DIFF RENCES ? UNE CHANCE POUR TOUT LE MONDE !

Permettre aux  l ves d' tre mis au contact de la diff rence au sein de l' cole, c'est d velopper chez chacun des valeurs d'empathie et de solidarit  qui construiront les citoyens de demain.

Certains  l ves ont un PAI : ils ont besoin d'un am ngement en raison de leur sant  (allergie alimentaire, maladie chronique...)

• HANDICAP • besoins sp cifiques •

WWW.HOPTOYS.FR ULIS • REM DIATION • AVS •  QUIT 



/ APF France handicap

• **UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 POUR ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT**

•• **Réunis, enfin !**

Le 26 juin au Havre et dans 12 sites régionaux, plus de 500 personnes ont participé à l'Assemblée Générale de notre association. Un rendez-vous incontournable et une première AG en tant que Présidente pour Pascale Ribes. Un temps fort qu'elle a ouvert, aux côtés d'Edouard Philippe, ancien Premier ministre et maire du Havre, par des mots forts et vibrants pour rendre hommage et remercier l'engagement exceptionnel de tous les acteurs de l'association pendant la crise sanitaire.

Le matin : assemblée statutaire

Cette AG était l'occasion de faire, le matin, le bilan de l'année passée et de la crise sanitaire, de voter les rapports statutaires (activités, financier...), de faire le point sur nos mobilisations pour les ressources : PCH intégrale (Prestation de Compensation du Handicap), déconjugalisation de l'AAH (Allocation pour Adulte Handicapé) avec une journée nationale d'actions prévue le 16 septembre ; et d'évoquer de belles initiatives comme la caravane des enfants en situation de handicap, en route pour défendre leurs droits, qui a fait étape au Havre.

A retenir également : le point sur le projet associatif «Pouvoir choisir, pouvoir agir» et le bilan de l'observatoire de la démocratie fait par Jacky Decobert, vice-président, qui a particulièrement remercié les ambassadeurs du projet qui ont permis son appropriation sur tout le territoire. Le bilan financier, présenté par Jean-Manuel Hergas, trésorier, reste en équilibre.

En conclusion, une très large majorité a approuvé les rapports présentés, démontrant ainsi une grande confiance dans l'équipe dirigeante.

L'après-midi : des ateliers sous l'égide « Le monde change, soyons acteurs de ce changement ! »

Ces ateliers régionaux ont permis d'échanger autour d'un défi à relever pour l'année à venir, en fonction des priorités régionales. Parmi les défis : les transports adaptés, la PCH aide humaine, l'accès au numérique, les activités sportives adaptées...

Clôture :

L'AG s'est clôt sur les perspectives à venir : cet été, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ; au printemps 2022, l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle ; le Congrès en 2023, le nouveau projet associatif, les 90 ans de l'association et, en 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ! L'Assemblée a également souhaité beaucoup d'ambitions à la nouvelle présidente, Pascale Ribes, pour qu'ensemble nous tenions la barre de notre association dans ce monde qui change !

leur disponibilité, leur sens de l'organisation et de la logistique et leur engagement pour le développement des Délégations, des Territoires et de la Région.

La Région Bretagne a choisi comme défi : le développement des activités physiques et sportives inclusives. Des échanges en petits groupes ont concerné la pratique sportive notamment en piscine : que cette activité se pratique en centre de rééducation ou dans une piscine de quartier, elles se doivent toutes d'être accessibles.



La Région Bretagne dans ce monde qui change

Représentaient notre région : Jean-François Dietrich, directeur régional, Jean-Luc Péron, responsable de l'offre de services, Cécile Cottebrune-Desbats, directrice territoriale, en présence de Mme Meriem BOUMERDAS, administratrice. 18 adhérents militants étaient également présents pour cette rencontre, à distance du siège de l'AG, au Havre, à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) du Grand Cordel à Rennes. Que chacun d'eux soit remercié pour leur présence,

Si l'inclusion est primordiale, il faut cependant penser à l'accompagnement (aide humaine) indispensable parfois. Des propositions ont été faites par les groupes bretons et feront l'objet d'une synthèse.



/ APF France handicap

• **Au revoir Monsieur le directeur**

Prosper Teboul, Directeur général, part en retraite en novembre prochain.

Lors de l'Assemblée Générale, Alain Rochon et Marie-Sophie Dessaulé ont salué ses grandes qualités professionnelles et son engagement dans la nouvelle organisation en territoires, opération qui n'a pas été un long fleuve tranquille, jusqu'à la gestion de la crise sanitaire.

Il sera remplacé par Serge Widawski (anciennement directeur APF entreprises).



Prosper Teboul lors de la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite le 21 juillet 2021

• **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) parentalité**



Parents en situation de handicap, répondez à notre enquête sur la PCH Parentalité

La PCH parentalité a officiellement vu le jour début 2021.

Mais suffit-elle pour répondre aux besoins ?

Pour le savoir, APF France handicap a mis en ligne un court questionnaire. Afin de mesurer si les personnes concernées connaissent la PCH parentalité, si elles la perçoivent déjà, si elle répond à leurs attentes...

<https://www.apf-francehandicap.org/actualite/parents-en-situation-de-handicap-repondez-notre-enquete-sur-la-pch-parentalite-40815>



Un passage de flambeau à ne pas manquer : l'organisation de l'AG 2022 !

Après Le Havre, ce sera Rennes qui accueillera, le 18 juin 2022, l'Assemblée Générale principale de notre association. C'est ce que vient de décider le Conseil d'Administration en précisant que depuis le congrès de 1977 la capitale bretonne n'avait pas accueilli d'événement national. L'événement aura lieu au couvent des Jacobins. Il mobilisera notre Délégation, notre territoire et notre région avec l'appui de la Direction Générale. Préparons-nous tous à cet événement valorisant le dynamisme de notre mouvement sur l'ensemble du territoire breton.

• LA DÉCONJUGALISATION DE L'AAH (ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ) À RENNES LE 16 SEPTEMBRE

Après le rassemblement du 1^{er} juillet, la manifestation du 16 septembre a marqué le deuxième temps fort de la mobilisation pour la déconjugalisation de l'AAH : l'attribution de cette allocation ne doit plus être soumise au montant des revenus du conjoint !

Le 16 septembre, les militants d'APF France handicap étaient appelés à manifester pour la déconjugalisation de l'AAH. En Bretagne, deux points de rendez-vous principaux avaient été fixés : Brest et Rennes. C'est ainsi que sur l'heure de midi la place de la République a accueilli, sous un soleil printanier, une bonne centaine de personnes résolues à faire changer le cours des choses.

La plupart avaient revêtu une chasuble aux couleurs d'APF France handicap. Mais la manifestation a également accueilli des représentants d'autres associations ; il y avait là, par exemple, les représentants régionaux de l'UNAPEI, des personnes des Groupes d'Entraide Mutuelle de Ploërmel et de Brocéliande.

Les soutiens sont venus de différents horizons : l'association Aides, la municipalité de Rennes et notamment l'adjoint au handicap, Jean-François Monnier, qui a tenu à être présent tout au long du rassemblement, et bien sûr les nombreux passants qui ont volontiers signé la pétition proposée.

Il faut cesser de lier le montant de l'AAH aux revenus du conjoint : nous sommes prêts à revenir, s'il le faut, pour réaffirmer cette revendication qui fait l'unanimité.





● MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) 35 ENQUÊTE AUPRÈS DES ADHÉRENTS (MAI-JUIN 2021)

23 personnes ont apporté une réponse individuelle au questionnaire envoyé par la Délégation. La Délégation a également reçu une réponse collective envoyée par les professionnels d'un établissement qui peut compléter les réponses données individuellement.
Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à cette enquête.

Situation 2020-2021

Parmi les 23 personnes interrogées, 11 ont un dossier en cours de traitement à la MDPH 35.

Une majorité de demandes (8/11) concerne un renouvellement. Le plus souvent pour

- ◆ une demande de carte CMI (8)
- ◆ une demande de PCH (4)
- ◆ une demande concernant un fauteuil (en particulier pour les usagers de l'établissement ayant donné une réponse collective).

Les difficultés rencontrées

Elles concernent surtout les dossiers déposés en 2020 ou en 2021 ; mais pas seulement : les personnes ayant vu leur dossier examiné précédemment ont également rencontré des difficultés.

Sur les 23 réponses données individuellement, 7 personnes disent ne pas avoir rencontré de difficulté, et encore pour 4 d'entre elles, il y a l'accompagnement d'un service pour la gestion du dossier, ou bien la date limite d'expiration du droit n'est pas encore atteinte.

Les délais de traitement

La difficulté majeure soulignée par les professionnels du service qui ont répondu, mais également dans plusieurs réponses individuelles, concerne le délai de traitement des dossiers ; ce délai a toujours été long (minimum 6 mois) mais maintenant le délai s'est allongé (1 à 2 ans selon les dossiers).

Ce qui entraîne bien sûr de graves difficultés, en particulier :

- rupture de droits (versement ACTP, AAH, PCH)* : au moins 3 situations
- renouvellement du fauteuil roulant : en attendant l'étude du dossier, les personnes continuent à utiliser un matériel inadapté ou en mauvais état ; la demande d'entente préalable avec la Sécurité Sociale est caduque quand l'accord de la MDPH arrive ; le dossier est à refaire car le devis n'est plus valable passé un délai aussi long, etc.
- certaines personnes renoncent à partir en vacances : la PCH charges exceptionnelles est beaucoup trop longue à être accordée et le remboursement des sommes avancées prend 2 ans, ce qui est impossible à
- difficulté pour contacter l'accueil
- problèmes avec le référent en charge du dossier
- aucune information sur l'état d'avancement du dossier
- demande de justificatifs ou d'informations déjà fournis (ex fiche de liaison avec l'établissement, bilan d'évaluation alors que les informations sont déjà connues grâce au GEVA* ou ont déjà été fournies à la MDPH) ; question jugée déplacée (ex « quel est votre périmètre de marche ? » alors qu'il s'agit d'une demande de renouvellement de CMI* pour une personne dont la situation ne peut pas s'améliorer)
- information insuffisante sur les droits : les 2/3 des personnes interrogées disent ne pas connaître le fonds de compensation.



supporter pour les personnes aux revenus modestes.

- La mauvaise coordination avec les services payeurs du conseil départemental vient encore aggraver la situation : une personne sur 4 mentionne de trop longs délais de versement des sommes dues.

La communication

Dans un cas sur deux, les personnes interrogées font état de problèmes de communication qui viennent encore aggraver la situation de stress où elles se trouvent.

Les restes à charge

Plusieurs réponses mentionnent des difficultés de financement, une prise en charge insuffisante des frais avancés. Ainsi, les bénéficiaires du « chèque santé » n'ont pas d'autre solution que d'adhérer à une mutuelle agréée : or celle-ci ne rembourse pas les frais de réparation du fauteuil et le FdC* ne prend pas le relais, si bien que nombre d'usagers renoncent au « chèque santé » pour trouver une mutuelle qui rembourse les frais du fauteuil.

*ACTP Allocation Tierce Personne
AAH Allocation Adulte Handicapé
PCH Prestation de Compensation
GEVA Guide EVALuation des besoins des personnes handicapées
CMI Carte Mobilité Inclusion
FdC Fond de Compensation

**Contexte sanitaire :**

Le présentiel est revenu à 100% pour l'équipe salariée. Une seule règle subsiste : le port du masque est obligatoire. Le pass sanitaire n'est pas obligatoire (tous les salariés sont vaccinés) mais il peut être exigé lors de certaines activités extérieures (braderies, restaurants, festival...). Concernant les ateliers, une restriction pour l'activité pâtisserie : uniquement des préparations « cuites » à plus de 60°C.

LES OPÉRATIONS RESSOURCES**Braderie du 12 septembre 2021 :**

Elle s'est déroulée place des Poissonniers à Rennes et a mobilisé une soixantaine de bénévoles (2ème édition). 4 960 € ont été collectés soit 540 € de plus qu'en 2020. Pourtant, la partie n'était pas gagnée : la crise sanitaire est toujours là avec ses consignes sanitaires à respecter (ce qui représente des contraintes supplémentaires) et des braderies alentours qui sont venues nous concurrencer. La détermination, la rigueur, le sens de l'engagement de nos bénévoles dans la préparation de cette journée, ont largement contribué à cette réussite et au plaisir de se retrouver pour mener ensemble ce projet collectif. N'oublions pas que les recettes de ces opérations nous permettent de financer le



surcoût de l'accompagnement de nos adhérents lors d'activités loisirs organisées par la Délégation.

Voici **les dates des braderies programmées en 2021 et 2022** Halle Martenot (sous réserve d'obtention des autorisations et du prêt de matériel) :

- Dimanche 17 octobre 2021 (bilan dans le prochain bulletin)
- Dimanche 3 avril 2022
- Dimanche 19 juin 2022
- Dimanche 16 octobre 2022

À venir : le vendredi 3 décembre de 17h00 à 20h00 : **marché de Noël** à la Délégation.

Autres opérations ressources :**Organisation d'un séjour régional : « Un été pas comme les autres » du 21 juin au 2 juillet.**

La Délégation a organisé 3 séjours régionaux de 4 jours, dans le Finistère, fin juin début juillet pour 21 vacanciers issus des Délégations et des structures médico-sociales APF France handicap. C'est une 2nde édition réussie. La Délégation 35 a pris en charge l'organisation et, financièrement, cette opération est intéressante car elle perçoit l'excédent entre la subvention de l'Agence Régionale de Santé et la participation des vacanciers, soit pour 2021 : **6 770 €.**

UNE RENTRÉE DYNAMIQUE

Avec la rentrée, **tous les ateliers** ont repris : chorale, jeux de société, boxe, activités sportives (boccia, sarbacane, molki), pâtisserie, arts plastiques, relaxation, avec une nouveauté : l'atelier « seconde vie aux objets ». De même, **les sorties et activités ponctuelles** sont de nouveau proposées chaque mois : repas mensuel à thème à la Délégation, sorties au resto ou crêperie, bowling, projection de films sur un thème donné...

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

**5E ÉDITION DES INITIATIVES SOLIDAIRES**

Ce prix met en lumière des initiatives qui facilitent le quotidien des personnes en situation de handicap ou en fragilité. Il est organisé par Keolis Rennes-Réseau Star, avec le soutien de Rennes Métropole et de nombreux partenaires.

La remise des prix sera organisée le 25 novembre 2021, en présence de Matthieu Theurier, vice-président de Rennes Métropole.

D'ici-là, nous vous invitons à découvrir différents projets innovants en cliquant sur : <http://www.lesinitiatives-solidaires.com/>.



• Enfin ensemble ! Retours sur quelques loisirs et sorties de l'été

Cette année, les activités régulières et les ateliers, qui avaient repris dès le mois de juin, se sont poursuivis une grande partie de l'été (jeux de société, chorale, vélo couché et activités sportives...) ainsi que des balades ou sorties (par exemple à Saint-Malo ou encore en bateau depuis Dinard), des pique-niques ou barbecues, concerts, festival photos, crêperie...



secoués par le tangage. Retour au port vers 15h00, un peu fatigués, pas très réchauffés, mais heureux de ce grand bol d'air et d'avoir pu admirer notre belle côte de la mer. A renouveler sous le soleil, ce sera fantastique !

un superbe moment. Grâce à l'implication de Luc, ce lundi, nous avons savouré jusqu'à plus soif, le plaisir d'être sur l'eau. Merci Luc. Nous reviendrons sur ton chouette bateau. » Chaque année, Luc embarque un millier de passagers sur son bateau, donnant à chacun la possibilité d'oublier son handicap et de profiter de la mer. « La mer apporte à chaque homme des raisons d'espérer, comme le sommeil apporte son cortège de rêves », cette citation de Christophe Colomb, écrite sur le côté de la timonerie où il tient lui-même la barre, prend tout son sens.

Balades en bateau

Ce 18 août, la météo n'était pas de la partie et les participants (7 adhérents et 3 accompagnateurs) s'étaient bien emmitoufflés dans leurs vêtements de pluie. Le départ a eu lieu de Dinard dès 11h00 pour une balade le long de la côte (Dinard, Saint-Malo, Saint-Lunaire...). Le bateau de 13 m, surnommé « l'Intouchable » est spacieux et très bien aménagé pour les fauteuils. 3 personnes de l'association Merlib (mer en liberté) nous accompagnaient dont le président de l'association, Luc L'Hôtelier, lui-même en fauteuil roulant. Nous avons caboté autour des îles parsemées dans ce territoire. Nous avons fait une halte au large de l'île de Cézembre afin de pique-niquer tranquillement sans être fouettés par le vent, les embruns, ni

Les Mousquetaires à roulettes sur l'Intouchable

Voici leur témoignage : « Sur nos visages, avant que nous remettions ce fichu masque, tout le monde affiche un large sourire. A Dinard, nous



venons de débarquer de « l'Intouchable » après 4 heures en mer dans la baie de Saint-Malo. L'Intouchable et son capitaine nous ont permis, par une journée ensoleillée, de partager

Mini-séjour au camping

La Délégation a organisé un mini-séjour du 28 au 31 août au camping « le Tindio » à Arzon (Morbihan). 4 adhérents y ont participé avec 2 accompagnateurs et ont séjourné dans 3 chalets aménagés pour personnes à mobilité réduite. Parmi les activités, les participants ont particulièrement apprécié la balade en bateau autour du golfe et les visites de Port-Navalo et du port Crouesty. Petit mot d'Audrey en conclusion : « J'ai passé de bons moments. J'ai sympathisé avec tout le groupe, c'était super. On ne manquait de rien surtout pour manger. Les mobil-homes étaient très bien adaptés. Merci à Stéphanie et à Patrick. »





• Actualités des Groupes Initiatives et Relais : quoi de neuf à la Délégation ?

Durant les deux premiers trimestres 2021, différents travaux ont été entrepris, notamment une grande **concertation territoriale sur la revendication**. L'idée de cette concertation était de réfléchir à de nouveaux modes de militantisme, en partant du point de vue de chacun des adhérents de l'association sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.

Ce travail a eu pour conséquence la création d'une feuille de route du militantisme pour l'année 2021 - 2022. Il est important de rappeler que cette feuille est intégralement réalisée, et est le fruit des souhaits, des réflexions, des volontés exprimées par les adhérents et les bénévoles lors des mois de mai et de juin 2021.

La feuille de route ci-contre a été soumise à l'approbation du CAPFD dès début septembre 2021, puis exprimée aux groupes militants du territoire pour validation également. Il est important de rappeler que la présentation aux groupes militants a permis de recueillir leurs souhaits en matière de futur.

Le travail a commencé sur grand nombre de projets mais la feuille de route est la suivante : merci de noter dès à présent les

grandes dates qui rythmeront l'année en matière de militantisme.

Pour toutes informations sur ces projets : Mathieu CAILLEAU tél. 07-50-69-29-33 ou mathieu.cailleau@apf.asso.fr



A VOS AGENDAS !

Mobilisation sur le thème des transports du 22 au 26 novembre
Au programme (sous réserve de modifications) : défis transports, table ronde, sortie du guide départemental...

Assemblée départementale et repas de Noël
Ce sera le vendredi 17 décembre 2021 avec, au programme, l'assemblée départementale le matin, suivie du repas de Noël et un concert donné l'après-midi par la chorale de la Délégation (informations complémentaires à venir).



Le CAPFD : et si vous veniez voir...

En 2023, le Conseil APF de Département sera renouvelé. Vous êtes adhérent à notre association et vous souhaitez vous impliquer davantage dans la politique départementale de notre mouvement et dans les décisions à prendre. Nous vous invitons à venir découvrir notre fonctionnement et le rôle des élus en participant, en qualité d'invité, aux séances du Conseil. Si cela vous intéresse, contactez dès maintenant la Délégation ou un élu à votre convenance (02 99 84 26 66).

• ANNICK CUPIF NOUS A QUITTÉS

Qui d'entre-nous n'a pas croisé Annick, à l'accueil de la Délégation qu'elle fréquentait assidûment, depuis sa retraite, ou dans le quartier des Longchamps où elle habitait.

Annick avait une forte personnalité, ronchonnait souvent et bien des fois à juste raison, mais elle avait un cœur d'or. Attentive à son environnement (quartier, Délégation...), elle ne manquait pas de rendre service dès qu'elle le pouvait (braderie de l'association VAL par exemple).

Annick était une battante : malgré son handicap, elle s'est démenée pour vivre autonome dans son appartement et surtout pour pouvoir travailler « comme tout le monde ». Elle a réussi à avoir toute sa place à Bretagne Ateliers où elle travaillait à mi-temps. C'était pour elle une victoire dans sa vie et face à son handicap ; elle nous en parlait souvent.

A la Délégation aussi, Annick aimait rendre service, elle était très fidèle à l'équipe de mise sous pli du bulletin départemental Han'Dizou et lorsque nous la

croisions à l'accueil, elle nous demandait toujours quand paraîtrait le prochain.



Annick était un personnage haut en couleur et sa présence était appréciée, que ce soit dans son quartier ou dans les associations dont elle était membre et où elle avait toute sa place.

Encore jeune retraitée, la maladie l'a de nouveau frappée. Il lui a fallu beaucoup de courage pour affronter cette nouvelle épreuve qui se rajoutait à son handicap. Hélas, cette maladie a eu raison

d'elle le 19 juillet dernier.

Sa silhouette familière à l'accueil ou à la cafétéria de la Délégation, penchée sur le journal « Ouest-France », aimant nous donner les informations du jour et surtout les petits potins du quartier, va longtemps nous manquer.



• DÉCÈS DE JEANINE MAGE

Nous avons appris cet été le décès de Madame Jeanine Mage.

Très connue sur le quartier du Blosne où elle a été enseignante et directrice de l'école « Volga » pendant de nombreuses années, elle a participé à la création de l'association Handicap Services 35.



• À LIRE



Le réveil d'Anaïs.

Elle avait tout pour réussir jusqu'à ce qu'une myélite paralyse subitement ses jambes et la rende incontinente. Anaïs refuse cette situation et se révolte, en vain. C'est dans un centre de rééducation qu'elle va devoir réapprendre les gestes du quotidien et tenter de retrouver le goût de vivre... Luc

Leprêtre a écrit ce roman en puisant dans sa propre réalité d'homme handicapé moteur. Il relate parfois crûment la renaissance, les rapports familiaux et sentimentaux chamboulés, les relations amicales entre pensionnaires du centre de rééducation et les rencontres qui changent tout.

Le réveil d'Anaïs écrit par Luc Leprêtre, Éditions Anne Carrère, 18€ en librairies.



Un pédagogue en Russie du XIXe siècle.

C'est en hommage à l'un de ses aïeux que Bruno Jauffret a réalisé cette monographie, en collaboration avec Denis Zavaritski. Les auteurs retracent le parcours de la famille Jauffret avant et pendant la Révolution Française puis le Premier Empire



et la Restauration, et plus particulièrement la vie mouvementée de Jean-Baptiste qui créera en Russie la première école pour enfants sourds, grâce au soutien indéfectible de la tsarine mère. Un livre passionnant, illustré de portraits des protagonistes.

Jean-Baptiste Jauffret – Pédagogue novateur et instituteur des sourds-muets à Saint-Petersbourg, par Bruno Jauffret et Denis Zavaritski. Éditions L'Harmattan, 20,50€ en librairies et chez l'éditeur

• AU CINEMA



Mission Paradis

Réalisé par Richard Wong, ce film sorti cet été est un remake d'Hasta la Vista. Il s'agit d'une comédie inspirée d'une histoire vraie dans laquelle trois jeunes hommes handicapés partent en quête des plaisirs de la chair. Quelques acteurs handicapés ont participé au tournage, dans des rôles secondaires.

• LOISIRS

Retour des labels T&H.

L'Association Tourisme et Handicap a mis en ligne une partie grand public sur son site Internet : <https://tourisme-handicaps.org/espace-grand-public/>. Elle présente les sites labellisés Tourisme et Handicap en France, des suggestions pour organiser séjours et visites et « Le tourisme accessible à l'international ». Un moteur de recherche permet de trouver les sites labellisés par défi-

science, par territoire ou catégorie ; la cartographie ne compte toutefois que 998 lieux en France métropolitaine et Outremer, ce qui représente moins du tiers de ceux qui sont labellisés. Cliquez ici pour y accéder : <https://tourisme-handicaps.org/espace-grand-public/les-structures-labellisees/>.



Une exposition présentée par « l'Ode en couleurs »

Pour favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap, les locataires de l'Habitat Regroupé Saint-Cyr ont eu à cœur de porter un projet d'exposition d'œuvres artistiques. A cet effet, un collectif « l'Ode en couleurs » s'est constitué, composé de 4 locataires et de 6 artistes peintres. Il expose, en ce moment et jusqu'au 31 décembre 2022, un grand nombre de peintures à l'Hôtel ODALYS, situé 2 rue de Lorgeryl à Rennes. N'hésitez pas à venir les admirer, les œuvres seront renouvelées tous les trois mois !

• JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Reportés à cause de la Covid, les Jeux Olympiques ont eu lieu à Tokyo, en août 2021, sous haute surveillance, contrôles médicaux stricts pour les athlètes, les coachs, les journalistes, etc....

Puisqu'aucun spectateur n'avait été autorisé à entrer dans les lieux de compétitions, les sièges étaient de différentes couleurs ce qui faisait penser que les stades étaient remplis.

Malgré le manque de public et donc d'ambiance, les athlètes ont, néanmoins, donné le maximum de leurs compétences et ont réalisé de très belles performances.

En ce qui concerne les athlètes valides, nous avons glané 33 médailles (10 d'or, 12 d'argent et 11 de bronze) moins qu'en 2016 à Rio.

Puis les athlètes paralympiques sont entrés en piste le 24 août. En une semaine, ils avaient déjà glané 32 médailles.

Ils ont brillé davantage que les valides en moins de temps. BRAVO.

Des performances françaises à souligner



Stéphane Houdet porte-drapeau pour les Jeux paralympiques de Tokyo

La finale double tennis fauteuil avec Houdet-Peifer médaillés d'or mais ils ont eu chaud. De l'or pour le tennis de table par équipe Lamirault-Molliens.

Le Cunff en or en course en ligne.

Jouanny en or en handbike (53 km).

Les Français ont vraiment brillé en cyclisme.

Fabien Lamirault or en tennis de table.

Alexis Hanquiquant en triathlon.

•• Palmarès

11 athlètes bretons aux Jeux Paralympiques de Tokyo

- Badminton en double : Faustine Noël (Rennes) et Lenaïg Morin (Fougères) ont terminé 4ème en double

- Badminton en double mixte : Faustine Noël et Lucas Mazur médaillés d'argent

- Badminton : David Toupé (originaire d'Ille et Vilaine)

- Tennis de table : Thu Kamkasamphou (52 ans) médaillée de bronze en individuel

Charles-Antoine Kouakou or en sprint.

Lucas Mazur or au badminton. On pourrait citer énormément de noms parmi nos brillants athlètes.



La France a explosé son objectif de médailles par rapport à Rio en 2016 (28).

TOKYO 2020
PARALYMPIC GAMES



14è au classement général avec 11 médailles d'or, 15 d'argent et 28 de bronze (54).

Immense BRAVO aux athlètes paralympiques, ils ont fait tellement mieux que les valides grâce à leur courage et leur volonté. Ils ont dépassé leurs objectifs.

Autre performance sensationnelle

Le pongiste égyptien Ibrahim Hamadtou (48 ans), sans bras suite à un accident à 10 ans, tient sa raquette serrée entre les dents et il a une seule chaussure au pied gauche. Il sert en lançant la balle avec son pied droit. Impressionnant.

Hors Jeux Paralympiques

Il faut également citer, pour son courage et sa détermination, un athlète Rennais de 43 ans, dialysé depuis 24 ans et qui s'est lancé le défi du GR20 en Corse : 164 km de marche et 12 000 m de dénivelé. Il devait faire des dialyses tous les 2 jours. Son corps a failli le trahir plusieurs fois mais il s'est accroché à l'aventure qu'il vivait. Il était accompagné de quelques personnes pour le soutenir. Belle réussite.

Un acte splendide d'une athlète valide

Une Polonaise, médaillée d'argent au javelot, a mis sa médaille aux enchères pour financer l'opération d'un nourrisson de 8 mois souffrant d'une malformation cardiaque.

Voici ses paroles : « Une médaille n'est qu'un objet, mais elle peut être d'une grande valeur pour les autres. Cet argent peut sauver des vies, au lieu qu'il prenne la poussière dans un placard ».

- Cyclisme : Dorian Foulon (Morbihan) médaillé d'or en poursuite individuelle

- Cyclisme : Alexandre Léauté (Côtes d'Armor) médaillé d'or en poursuite individuelle, argent et bronze contre la montre et bronze en course en ligne

- Cyclisme : Katell Alençon (Finistérienne)

- Aviron : Perle Bouge

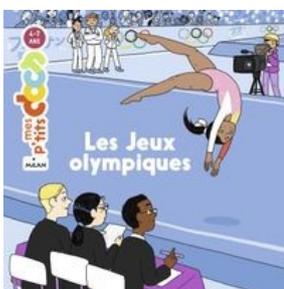
- Tir : Tanguy De La Fores

- Athlétisme : Louis Radius (Dinard)

- Cécifoot : Jérémy Saufisseau (gardien de but valide)

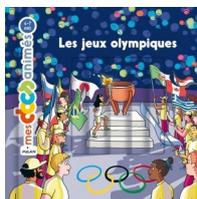
• **Sports/Loisirs - Tout sur les Jeux**

- Plusieurs livres illustrés sur les sports olympiques et paralympiques pour enfants et adolescents

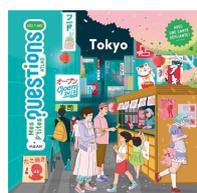


Mes p'tits docs de Stéphanie Ledu : Fondation des JO dans l'Antiquité grecque et leur renaissance à la fin du 19ème siècle 7,60€ en librairie et 4,99€ en ebook.

Mes Docs à coller de Stéphanie Ledu : Identification des personnages des jeux et vignettes autocollantes – 4,90€ en librairie



Mes Docs animés de Caroline Lesage : Jeux Olympiques dans lequel les enfants participent aux différents sports – 12,50€ en librairie



Mes p'tites questions de Audrey Guiller : Illustrations sur la ville de Tokyo – 8,90€ en librairie

- Sports - 21e épisode inédit de Champions d'Exception

Le magazine télé du handisport Champions d'exception s'intéresse à 3 compétiteurs :

- Escrimeur Enzo Giorgi (épée et fleuret)
- Lancer du javelot en catégorie assis Thierry Cibone (néo calédonien)
- Découverte de la sélection nationale de handibasket sport phare jadis et en pleine reconstruction actuellement.



- Société –WeThe15 la campagne mondiale du Comité International Paralympique



Le Comité International Paralympique et plusieurs organisations internationales lancent une campagne sur les idées reçues et préjugés sur les personnes handicapées qui représenteraient 15 % de la population mondiale. Une vidéo de 2 mn présente des personnes souriantes, de toutes origines, tout genre et handicap qui expriment leur joie de vivre et ce qu'elles font.

<https://www.wethe15.org/>
Uniquement diffusé en anglais

C'est à une formatrice entendante en Langue des Signes Française, Betty Moutoumalaya, que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 confiera la tâche d'interpréter la Marseillaise en « chansigne ».

Tony Estanguet, Président de Paris 2024, a été marqué par la capacité de cette personne à transmettre les émotions sans un mot.

Cet hymne a été créé en « chansigne » et musique par un groupe de Marseillais sourds le 12 Avril 2004 pour l'inauguration d'une bibliothèque.



• **POÈME : « CHANSON D'AUTOMNE » DE PAUL VERLAINE**



« Les sanglots longs des violons de l'automne, blessent mon cœur d'une langueur monotone »

JUIN 1944

Les 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 1944, Radio Londres diffuse la 1^{ère} partie de ce message. Il s'adresse aux résistants français du réseau Ventriloquist pour qu'ils entament les opérations de sabotage afin de ralentir l'envoi par les Allemands de renforts et de matériels. Le 5 juin, la 2^{ème} partie du message est diffusée : c'est le signal de l'offensive. Le lendemain, le 6 juin 1944, les alliés débarquent sur les plages de Normandie.

A l'origine, ces vers ont été écrits par Paul Verlaine dans son poème « Chanson d'automne », paru en 1866 dans le livre Poèmes saturniens.

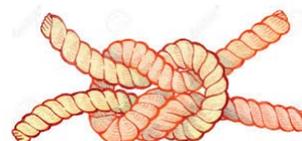
Devinette de l'automne

« La feuille d'automne,
Emportée par le vent,
En ronde monotone,
Tombe en tourbillonnant (...) »

Pouvez-vous retrouver, à partir de cet extrait, le titre de cette célèbre ritournelle composée pendant la 2^{ème} guerre mondiale par 2 cheftaines scouts ? (voir solution 1 en bas de page)

Petit rébus de l'automne

L'automne a inspiré nombre de poètes et d'artistes dont ce poète romantique que vous pouvez retrouver en résolvant ce rébus (voir solution 2 en bas de page) :



Solution 1 : Colchiques dans les prés ; Solution 2 : Lamartine (la prononce ti) ; nœud (cheville de golf, se prononce ti) ; nœud.
Solution 2 : Lamartine (la note de musique) ; mare ; tee

Quiz de l'automne

Avec l'automne, les feuilles des arbres tombent en quantité sur les pelouses et les chemins. Saurez-vous reconnaître à quels arbres elles appartiennent ? Pour vous aider, nous avons laissé la 1ère lettre... (voir solution en bas de page)



1. P



2. C



3. E



5. B



7. F



4. M



6. P



9. G



11. T



8. H



10. C



12. A



13. C



14. M



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr

Lignes C3 44 31

Arrêt de bus Jeanne d'Arc

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!

Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui du 1er trimestre 2022, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2021**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune Desbats

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, MThé Desvignes, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Cécile Cottebrune Desbats

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Cotation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

OU

1^{ère} cotation à l'APF pour les 18/26 ans **0 €**

ET

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

ET/OU

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

NOM
 PRENOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL
 VILLE
 DATE DE NAISSANCE

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
 40, Rue DANTON
 35700 RENNES

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)